

Paris, le 10 décembre 2014



UIPARM c/o AFPPE.
47 avenue Verdier
92120 MONTROUGE

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales,
de la Santé et des Droits des femmes
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : Reprise des travaux de réingénierie des formations diplômantes
des professionnels rééducateurs et médicotechniques

Madame la Ministre,

L'UIPARM, au nom de ses associations constitutives, demande et affirme la nécessité de reprise sans délai des travaux de réingénierie afin de répondre aux attentes des professionnels eux-mêmes et de mener à bien un projet découlant des accords de Bologne.

Suite aux échanges et débats lors de la 18^{ème} Journée Nationale d'Etudes et de Réflexion de l'UIPARM portant sur le thème des formations initiale et continue, ressortent les effets délétères du ralentissement, pour ne pas dire de l'arrêt, de la réingénierie des diplômes de l'ensemble des professionnels rééducateurs et médico-techniques.

Parmi les impacts ressentis, nous pouvons citer :

- Les formations aux professions qui restent dans l'attente d'un nouveau diplôme sont de plus en plus décalées par rapport aux besoins de terrain.
- Les différences induites entre les diplômes conduisent à des difficultés de reconnaissance pour certaines catégories professionnelles alors qu'elles participent à un travail au bénéfice du patient qui, par essence, est pluridisciplinaire.
- Les enseignements communs restent peu réalisés.
- Les disparités dans les évolutions de carrière s'accroissent entre les différentes filières (cadres managers, cadres formateurs, niveaux d'expertise de professionnels, etc...).
- Les retards pris dans l'obtention d'équivalences tant lors du déroulement des études que pour la mobilité européenne au regard des diplômes.
- L'absence d'une offre de formation qualifiante pour la formation des tuteurs et enseignants-formateurs, professionnels en charge du développement des compétences pratiques et partenaires des instituts de formation.

Ce projet de réingénierie avait, au travers des 3 référentiels, pour objectif de développer et d'harmoniser les compétences des professionnels paramédicaux en réponse aux besoins du terrain tout en ouvrant des passerelles entre les différentes filières réglementées de la santé et en favorisant la mise en place de pratiques avancées ou d'exercices à niveau de responsabilité intermédiaire.

En arrêtant le processus d'évolution au milieu du gué, nous vous alertons des conséquences non seulement sur une disparité des diplômes et des centres de formations mais aussi sur les effets

négatifs pour la cohésion des filières paramédicales qui, à terme, peuvent induire un risque de baisse de la qualité de la prestation des soins proposés aux patients, tant en ville qu'à l'hôpital.

Pour les professions que l'UIPARM représente, selon les informations communiquées par la DGOS via le répertoire des métiers de la FPH, *les travaux se poursuivraient* pour les masseurs-kinésithérapeutes, les diététiciens, les manipulateurs en électroradiologie médicale, les techniciens de laboratoire médical tandis que certaines professions *seraient déjà réingénierés* comme celui des préparateurs en pharmacie.

Or nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Tout d'abord, le métier de préparateur en pharmacie (hôpital et officine) n'a pas été réingénieré dans le cadre de la LMD comme le souligne d'ailleurs le rapport IGAS-IGAENR 2013/2014. Il s'agissait à l'époque d'évolutions de cursus ou de mises à niveau menées en parallèle et séparément pour les préparateurs (avec une année supplémentaire pour les hospitaliers par rapport aux officinaux).
- Ensuite, quel qu'en soit le niveau d'avancée des travaux au niveau de la DGOS, l'UIPARM attend des signes concrets d'une reprise intensive des travaux de réingénierie pour que soit actualisés les curricula de l'ensemble des professions qu'elle représente dans ce courrier.
- Après avoir participé aux groupes de travaux relatifs à la réingénierie de la formation des cadres, l'UIPARM et ses associations constitutives a les mêmes attentes concernant la reconnaissance en grade Master du diplôme des cadres de santé.

L'UIPARM (Union Inter Professionnelle des Associations de Rééducateurs et Médico-techniques) et les présidents des associations professionnelles constitutives demandons à pouvoir vous rencontrer pour retrouver le sens et la dynamique de progrès de la réingénierie des formations de toutes les professions de santé- dans le cadre LMD de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur- car, avec l'allongement de la mise en œuvre des travaux et les difficultés rencontrées, nous ne percevons plus les orientations et l'ambition qui présidaient à l'universitarisation des formations paramédicales.

Dans l'attente de la prise en considération de notre demande commune et de votre réponse, je vous prie, Madame la Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos engagements au service de la qualité des soins et de la promotion de la santé ainsi que mes meilleures et respectueuses salutations.

Jean-Pierre FREMOND
Président UIPARM

Associations membres de l'UIPARM : Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN), Association Française des Personnels Paramédicaux en Electroradiologie (AFPPE), Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE), Association Nationale des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (ANPPH), Association Française des Techniciens de laboratoire Médical (AFTLM), Collège National de la Kinésithérapie Salariée(CNKS).